

CONTRAT DE LOCATION
Du chalet de l'Arcanière Notre Dame de Bellecombe
Propriété de la Ville d'Epernay

Entre : l'association **Les amis du chalet de l'Arcanière**, gestionnaire de l'établissement, représentée par son Président : Mr Francis GRONGNET

et

Nom du locataire, association, groupe, établissement (rayer les mentions inutiles).

-

Adresse complète :

-

Téléphone :

Télécopie :

Responsable :

DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE :

Du :	à 15h00	Au :	à 10h00
------	----------------	------	----------------

Nombre de personnes :

Dont enfants de moins de 3 ans :

Dont enfants de moins de 6 ans :

<u>TARIF</u> / semaine / personne :
--

<u>TOTAL LOCATION</u> :

Ce tarif comprend la location du chalet en parfait état de fonctionnement.

- Un chèque de **caution** représentant 25% du montant de la location **sera joint au présent contrat.**
- Un chèque d'**arrhes** représentant un tiers du montant de la location **sera joint au présent contrat.**
- Un chèque d'**adhésion** à l'association « Les Amis du Chalet de l'Arcanière » **sera joint au présent contrat.**
- L'attestation d'assurance **Responsabilité Civile** accompagnée de la **liste des participants.**

- Un exemplaire des conditions générales de location **signé**, précédé de la mention « **lu et approuvé** ».

Adhésion obligatoire de: 25 € pour les associations déclarées ou collectivités
 15 € pour les familles
 10 € pour les personnes individuelles
 50 € forfait pour les séminaires et week-ends

Les chèques seront libellés à l'ordre de : « **Les Amis du Chalet de l'Arcanière** ».

Ce présent contrat de location ne pourra être considéré comme recevable qu'accompagné des chèques et documents demandés.

Sur place, un état des lieux sera effectué avant la remise des clés.

La location prendra effet à la réception du contrat signé 60 jours avant la date de retenue.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location du chalet de l'Arcanière et m'engage à les respecter et à les faire respecter.

Ce contrat de location est fait en deux exemplaires :

- un pour le locataire (à conserver)
- un pour le gestionnaire (à retourner)

Fait à Epernay, le
Le gestionnaire
Les Amis du chalet de l'Arcanière
Le Président : Francis GRONGNET

Fait à _____, le _____
Le locataire
faire précéder la signature
de la mention « lu et approuvé »